

Le patrimoine colonial entre la problématique du renouvellement urbain et la préservation de la mémoire des lieux, cas de la ville de Sétif, Algérie.

S. CHOUADRA¹, H. ZEGHLACHE¹ et Z. GUENADEZ²

¹Université Ferhat Abbas, Sétif 1.

²Université Constantine 3, Algérie

Reçu le 08/01/2015 – Accepté le 27/12/2015

Résumé

De la ville coloniale avec son patrimoine urbain et architectural, à la ville contemporaine, la ville se transmet, elle nous est donnée en héritage. Ainsi elle s'offre à nous comme une mosaïque où se côtoient ancien et nouveau, engagés dans un conflit permanent entre un passé urbain « ville de l'autre » et ce besoin incessant de se renouveler. Dans ce conflit, les « lieux de mémoire » tendent à cristalliser l'image de la ville toute entière excluant par conséquent les nouvelles extensions urbaines, de l'imaginaire collectif de ses habitants. Le noyau colonial de la ville de Sétif demeure, malgré l'usage du temps et le flou qui caractérise les politiques urbaines, comme un référent spatial prépondérant dans l'image collective de la ville où le passé est mystifié à travers des processus de réappropriation imaginés par les habitants. Ces processus transcendent les plans d'aménagement qui demeurent inopérants face aux transformations que ce centre est entrain de connaître et compte tenu du vide juridique qui subsiste encore concernant le patrimoine issu de l'époque coloniale.

Mots clés: Patrimoine colonial, renouvellement urbain, aménagement urbain, identité, mémoire des lieux.

Abstract

Colonial heritage, between the problematic of urban renewal and the preservation of place memory, case of Setif city, Algeria.

From the colonial city with its urban and architectural heritage, to the contemporary city, the city is transmitted and given to us as a heritage. Thereby, it offers to us like a mosaic where the ancient and the new verge on, engaged as a permanent conflict between an urban past "ville de l'autre" and the incessant need to be renewed. In this conflict, memory places tend to crystallize the image of the city excluding the recent urban extension from the collective imaginary of its inhabitants. The colonial urban core of Sétif city remains in spite of the time use and fuzzy urban politics remains as a predominant spatial reference within the collective image where the past seems to be mystified. In spite the fact that this urban fragment is under the threat of urban renewal, it still subsist as a symbol of the whole city. It is considered as the identity emblem of the territory and its inhabitants. These processes can go beyond urban plans which still are not operant towards urban transformations and in the absence of urban law which can protect the colonial heritage

Keywords: colonial heritage, urban renewal, urban design, identity, memory places

ملخص

العنوان: الإرث الاستعماري بين إشكالية التحديث العمراني والمحافظة على ذاكرة الأماكن: حالة مدينة سطيف -

الجزائر.

تتحول المدينة الموروثة من مدينة استعمارية بإرثها العمراني و المعماري إلى مدينة حديثة. فهي تتراءى لنا كفسيفساء حيث يتأنس القديم و الحديث و يتجلبان في نزاع دائم بين قديم عمراني "مدينة الآخر" و الحاجة الملحة للتجديد و في خضم هذا الصراع ، تحاول " أماكن الذاكرة " بلورة صورة المدينة كلها، مقصية بالتالي التوسعات العمرانية الجديدة من المخيلة الجماعية لسكانها.

إن النواة العمرانية لمدينة سطيف تضحي، رغم التقادم و الغموض الذي يميز و يعترى السياسات العمرانية-كمراجع مجالي غالب في الصورة الجماعية للمدينة حيث يصبح الماضي رمزيا من خلال عمليات إعادة التملك التي يتخيلها السكان. لقد تجاوزت هذه العمليات مخططات التهيئة التي أضحت غير مجدية مقابل التحولات التي يعيشها مركز المدينة، و كذا نظرا للفراغ القانوني الساري دائما و الذي يعني بالإرث المتأني عن الحقبة الإستعمارية.

الكلمات المفتاحية: الإرث الاستعماري، التجديد العمراني ، التهيئة العمرانية، الهوية، ذاكرة الأماكن.

Introduction :

Lorsqu'on évoque le patrimoine dans les pays du Maghreb l'attention se porte souvent sur la période antérieure à la colonisation française. Cet enjambement - volontaire ou non - a exclu un pan entier de l'histoire récente de ces villes. Dans le cas de l'Algérie, celle-ci a marqué d'une manière indélébile de l'empreinte de la présence coloniale. Paradoxalement, c'est en Algérie, où cette occultation a été la plus prégnante, que les opérations urbanistiques les plus intéressantes ont vu le jour. En effet, en tant que colonie de peuplement à part entière et non pas uniquement protectorat comme le furent la Tunisie ou le Maroc, les interventions urbaines ont concerné l'un des plus vastes territoires d'Afrique dès le milieu du 19^{ème} siècle. Il ne s'agissait pas uniquement de contrôler militairement le pays, mais de le coloniser.

L'Algérie du 19^{ème} siècle offrait l'exemple d'un pays contrasté où face à quelques centres à la tradition urbaine affirmée se déroulait un vaste territoire rural qui était organisé autour de grandes routes caravanières dans le sud ou des marchés hebdomadaires plus au nord. Ainsi, les différentes formes de l'implantation coloniale durent se faire soit par superposition ou juxtaposition aux tissus préexistant soit par des créations nouvelles. Alger, comme d'autres villes du littoral, telles que Annaba et Oran obéirent au schéma de juxtaposition au sein duquel l'essentiel de l'implantation coloniale se fit à l'extérieur des limites de la ville ottomane. Constantine, occupée en 1837, resta ville militaire jusqu'à la visite de Napoléon III en 1847, date à partir de laquelle d'importants travaux urbains y furent effectués au sein même de la médina. Cet investissement spécifique, voire atypique du tissu traditionnel a probablement été influencé par l'urbanisme hygiéniste qui s'affirme alors en Europe et participe à la volonté de mieux assoir la domination française en Algérie. Il illustre les cas rares de superposition d'un tissu d'inspiration coloniale sur la ville préexistante.

Sétif ville de l'est algérien située sur les hauts-plateaux à 300 Kms à l'Est d'Alger avec une population qui atteint environ 260,000 habitants¹. Elle présente l'exemple d'une création ex-nihilo où la référence au passé ne peut se percevoir que par rapport à sa position particulière dans le territoire que nous rappellent les vestiges romains et byzantins sur lesquels elle a été bâtie. Quelles que soient leurs formes d'implantation, les tissus coloniaux conçus à partir de tracés en damier réalisés par les ingénieurs du génie militaire

connaissent divers perturbations dépassant le schéma originel et offrant de nouvelles formes d'urbanisation aux multiples suggestions et se prêtant aux analyses les plus révélatrices. C'est aussi une volonté pour recréer les ambiances de la ville de province dans le but d'encourager les Européens à se sentir chez eux. « Un nouveau paysage se dessine, témoin d'une prise de possession totale, d'une volonté d'emporter avec soi et de l'imposer sans aucune concession à l'ordre traditionnel [...] C'est ainsi que l'Européen crée un environnement qui lui renvoie son image et qui est la négation de l'univers ancien, un univers où il se sent chez soi » (Bourdieu, P, 1974, p. 114). Par renversement, c'est l'autochtone qui finit par apparaître comme étranger. Par conséquent, il jette sur la ville du colon un regard d'envie, et des rêves de possession (Frantz, F, 1961).

Si dans le cas des médinas les interactions morphologiques, ont donné lieu à une esthétique hybride des plus intéressantes, les créations nouvelles révèlent, quant à elles d'autres formes d'interactions. Très tôt, il nous est apparu que le souci de contrôle militaire ou les considérations d'ordre esthétique étaient loin de justifier à eux seuls l'intérêt que l'on pouvait porter à une ville telle que Sétif. En effet, derrière l'apparente simplicité d'une création ex-nihilo sur un territoire ne présentant pas de contraintes particulières d'urbanisation nous sont vite apparues d'autres aspects insoupçonnés. Il s'agit principalement de l'influence déterminante de la dimension socioculturelle et de l'art urbain de la fin du 19^{ème} siècle qui ont donné lieu à des modes d'appropriation tout à fait nouveaux aussi bien dans les habitations type *haras* qu'au sein des espaces urbains devenus lieux de mémoire de la toute récente citoyenneté de l'ère postcoloniale. Que ce soit dans sa genèse, ses différents niveaux d'appropriation ou sa perpétuation au sein de nouveaux modèles urbains, cet héritage n'en finit pas d'offrir des enseignements révélateurs quant au discours et à l'action sur la ville et le territoire. En tant que référence, cet héritage a également été d'un apport déterminant dans la croissance urbaine récente de la ville. En effet, les périphéries les plus récentes ont été moins soumises au phénomène de dislocation de ses tissus qu'ont connu la plupart des villes algériennes. Des quartiers tels que celui des premiers lotissements appelés « Dallas » ont su garder une certaine continuité avec le noyau colonial.

Au travers de cette démarche, nous tentons de voir au-delà de cette imbrication entre la forme spatiale et sociale, les rapports symboliques qu'entretiennent les habitants avec ce bâti, et de mesurer le degré d'attachement des populations à ce centre colonial. Nous cherchons à découvrir quels types de représentation se font ces dernières de cet héritage extérieur à leur propre culture, mais qui

¹ La population de la ville de Sétif a atteint au 31.10.2010, 261,670 habitants, d'après les chiffres fournis par la direction de la planification et de l'aménagement du territoire de Sétif (DPAT).

aujourd'hui appartient à la culture urbaine locale, et la place qu'il occupe dans les plans d'aménagement établis par les collectivités locales. « C'est un questionnement sur la pertinence d'actions/intentions d'actions dont l'origine, les déterminants, les modalités de mise en œuvre, exogènes au milieu concerné, traduisent leur ignorance des mécanismes singuliers d'appropriation sociale qui s'y déploient, alors que ces derniers témoignent du "travail patrimonial" au sens large qui s'y effectue » (Navez-Bouchanine, F, p. 184). Les différentes approches disciplinaires sur la mémoire collective (Halbwachs, M, 1950) et des lieux de mémoire (P. Nora, 1989) se sont avérées très pertinentes aussi pour expliquer cet attachement des habitants à ce patrimoine malgré le fait qu'ils n'ont pas participé à sa construction. C'est une sorte de superposition de deux cartes l'une mentale et l'autre physique et spatiale qui révèle une consommation inconsciente de cet espace. Une telle situation ne permet pas aux habitants de s'élever à un degré de conscience suffisant pour se mobiliser face aux transformations et aux détournements d'usage engendrées par les opérations de démolition reconstruction impulsées par les promoteurs urbains, ni d'être associées aux programmes de rénovation urbaine.

1. LA VILLE APRES L'INDEPENDANCE

À l'aube de l'indépendance, la ville garde une certaine homogénéité en dépit de ses extensions hors des anciennes limites sous forme de faubourgs. Avec la disparition de la muraille qui se trouve remplacée par un boulevard périphérique, le centre garde, malgré tout, ses anciennes limites, marquant ainsi une nette séparation avec ses faubourgs exclusivement résidentiels. La ville se confondait ainsi avec son centre. Ce dernier, objet de cette étude, a fortement marqué l'esprit des habitants de la ville de Sétif puisqu'il demeure, encore aujourd'hui, le principal repère spatial, même si l'activité sociale et économique tend à se déplacer vers de nouveaux lieux sur la périphérie qui ne cesse de s'étaler.

La ville coloniale fait l'objet de convoitise des populations locales, et le rêve de possession évoqué par Frantz Fanon devient réalité. Ainsi avec le départ des européens ce sont environ 3000 logements qui se libèrent en 1962 (Belguidoum, S. 1995, p.96). Les nouvelles autorités sous la pression des populations ne voyaient d'autres solutions que de promulguer des décrets déclarant vacants ces biens qui deviennent de fait propriété du domaine public. En fait ces décrets n'ont fait que rendre légales des occupations informelles. Cette appropriation du logement et des biens coloniaux (commerces) est souvent faites par des Sétifiens qui

jusqu'à vivaient dans les *haras*² du centre-ville et les faubourgs de la première périphérie. Les *haras* sont ensuite occupés par une population plus pauvre issue de la seconde périphérie ou des ruraux que la fin de la guerre continuera à faire venir en ville. « Ce mode d'appropriation crée une ségrégation entre les Sétifiens dits « de souche » et les nouveaux arrivants » (Belguidoum, S, 1995, p.96). Pour les premiers c'est les immeubles de rapport et les faubourgs Est de la ville (cité Bon marché ou cité Levy et la cité des cheminots), pour les seconds les *haras*.

Malgré le développement rapide des villes algériennes, « ces ensembles urbains issus de l'époque coloniale restent de loin les lieux les plus appréciés où les habitants se sentent généralement les plus à l'aise même s'ils ont subi quelques transformations pour les adapter à leur mode d'usage » (Côte, M, 1993, p. 272). Leur statut de « biens vacants »³, donc bien de l'État, où les occupants sont des locataires, leur évitera, pour un temps, d'être l'objet de convoitise de la part des spéculateurs fonciers et immobiliers, même si d'une manière informelle des ventes de pas-de-porte s'effectuaient. Avec la cession des biens de l'État en 1981 nombre de ces locataires devenus propriétaires revendront au prix du marché leurs appartements du centre-ville pour financer leur projet de construction dans les nouveaux lotissements situés dans la périphérie immédiate du centre colonial.

Pendant les trois décennies qui ont suivi l'indépendance, une période s'est déroulée que l'on peut qualifier de lune de miel entre le cadre bâti hérité et les habitants. Elle s'est interrompue avec la mise en place de nouvelles règles issues de l'orientation politique qui libère le foncier et l'immobilier en procédant à la vente des biens-vacants aux locataires sans pour autant mettre en place les garde-fous ni les règles susceptibles de les mettre à l'abri d'éventuelles transformations. De fait, avec ce changement de statut juridique d'un bien vacant propriété de l'État à un bien en propriété privée et sous la pression de la spéculation foncière et immobilière, on est passé d'un bien à

²Les *haras* sont des habitations à R+1 distribuant à partir d'un espace central des appartements d'une ou deux pièces et où cohabitent plusieurs familles.

³Les biens vacants désignent toutes les constructions abandonnées par les Européens. Colons désignent les populations qui se sont installées dans les périmètres agricoles de colonisation. C'est par extension que dans le langage populaire on désigne par colons tous les européens. À l'indépendance ils deviennent propriété de l'État sous l'ordonnance 62.20 du 24 Aout 1962, relative à la protection et la gestion des biens vacants et décret de mars 1963 concernant ces biens.

valeur patrimoniale à un bien à valeur marchande. On assiste depuis, selon une logique ascendante, à des transformations substantielles de la morphologie architecturale et urbaine aussi bien du centre colonial que des ex-faubourgs. Le centre colonial de la ville de Sétif reste à ce titre un exemple édifiant pour mesurer l'ampleur de ces transformations urbaines. Ce qui témoigne, d'un côté, d'une dynamique urbaine certaine, et, de l'autre, d'actions souvent ponctuelles, tendant à remettre en cause le caractère originel et l'identité spécifique du bâti qui incarne la mémoire collective articulant le passé et le présent de cette ville.

2. POURQUOI CET INTÉRÊT POUR CE PATRIMOINE ?

Afin de mesurer le degré d'attachement des habitants de la ville au patrimoine colonial nous appuierons sur les résultats d'une enquête⁴ menée dans le cadre d'un travail de fin d'étude à laquelle nous avons participé. Il s'agissait de déterminer les relations de l'individu à l'espace urbain du centre colonial à partir de notions de territorialité, d'identification spatiale et de représentation mentale de l'espace (Lynch, K, 1960). Cette enquête approfondie par les entretiens semi-directifs cherchait à mieux saisir la position de l'habitant/usager vis-à-vis du patrimonial colonial.

Il ressort de cette étude que certains lieux semblent avoir bénéficié plus que d'autres d'une reconnaissance particulière des habitants qui ont développé, au fil du temps, des pratiques leur permettant de s'adapter à la nature des lieux à travers des processus qui échappent aux conceptions bureaucratiques des élites politiques et intellectuelles locales. À partir de quelques exemples, nous essaierons de comprendre ce processus de réappropriation qui a fait passer le centre colonial d'un statut de « ville de l'autre » au statut de lieu où se matérialise le vécu au quotidien pour une partie des habitants de la ville. Ces exemples font partie d'autres formes diversifiées, plurielles d'identification au centre-ville, qui montrent d'une manière évidente cette différence entre le temps propre au vécu et le temps propre au processus de patrimonialisation. Aussi nous distinguerons dans nos exemples, les représentations symboliques où le centre-ville est considéré comme espace de référence (cas de la

⁴Il s'agit d'une enquête par questionnaires, menée auprès d'un échantillon empirique de 500 personnes. Le questionnaire en question s'organise en quatre parties ; informations générales sur l'enquête ; fréquentation du centre-ville ; rapport à l'espace urbain, rapport au cadre bâti majeur et mineur. L'étude s'est limitée à la ville intra-muros.

place Ain El Fouara), et les usages et pratiques qui renvoient aux espaces d'appartenance.

Premier exemple, la place « Ain El Fouara »⁵ (fig. 1). À l'origine un simple monument qui agrémentait la place dans l'esprit de la ville classique, elle a connu un processus d'appropriation jusqu'à s'élever au statut d'objet mythifié. À elle seule, elle arrive à cristalliser la mémoire collective de la ville, si l'on se réfère aux résultats de l'enquête. Ce monument colonial représenté par la statue d'une femme nue va cristalliser des croyances (vertu de son eau contre la stérilité, pèlerinage des femmes et des voyageurs ...), et symboliser des appartenances sous forme de lieu de rencontre et devenant un repère incontournable de la ville.



(fig.1) *Place Ain El Fouara*(Source : Auteur, 2011)



(Fig. 2) *Place publique du centre-ville*(Source : Auteur, 2011)

⁵La fontaine Ain El Fouara est surmontée d'une nymphe représentant une femme nue sculptée par l'artiste français Francis de Saint Vidal, elle a été offerte par le gouvernement français à la municipalité de Sétif en 1898. Dans 'Sétif de ma jeunesse', Denis Morel évoque l'origine du nom inventé par les autochtones « le nom de Ain el-fouara signifie fontaine d'encens. Le jour de son inauguration, en 1898, il faisait froid et lorsque les Sétifiens virent une eau fumante, ils crièrent *fouara, fouara* ce qui, en français signifie fumante ».

C'est aussi là que se déroulent les rassemblements populaires pour célébrer les victoires de l'équipe de football locale. Objet d'un attentat au milieu des années 1990, elle a fait l'objet d'une restauration prise en charge par les pouvoirs publics locaux. Une plaque commémorative a été apposée rappelant cet épisode qui a permis de sceller définitivement son destin avec celui des habitants de la ville.

Le second exemple concerne les jardins et places publics (Fig. 2) (jardin Emir Abdelkader ex jardin d'Orléans, le square Barral surplombant les bains romains et la place Trajan récemment réaménagée sur le prolongement de l'ex palais de justice réhabilité). Ils sont devenus des lieux privilégiés de rencontre et de convivialité fréquentés particulièrement par des quinquagénaires et des sexagénaires, anciens habitants du centre-ville, aujourd'hui dispersés aux quatre coins de la ville. Mais aussi par les usagers de la ville qui trouvent en eux des havres de paix loin des nuisances multiples de la ville. Pour la majorité des questionnés, ils évoquent tous ce sentiment de retrouver des repères familiers qui leur rappelle un passé et des souvenirs ancrés dans la mémoire des lieux. L'autre espace public, c'est l'avenue principale qui structure le centre d'Est en Ouest où 48% des questionnés disent l'apprécier pour ses ambiances, ses larges trottoirs, lieu privilégié pour flâner, le reste soit 52% y restent attachés sans pour autant donner des explications. Elle est considérée comme un espace public support de la scène de la vie quotidienne des habitants de la ville notamment pendant le mois de carême (le ramadhan) ou des foules entières envahissent cette artère dès les premières heures qui suivent la prière du Maghreb. Elle est ponctuée par des places publiques qui donnent à la ville une vitrine qu'elle expose avec fierté aux visiteurs. Ces ambiances n'ont d'égale nulle part ailleurs dans la ville à l'exception de celles qu'on retrouve le long de la rue Silègue dans le quartier populaire de « Tandja »⁶ au Nord-Est de la ville intramuros.

Parmi les édifices qui ont reçu une attention particulière, le lycée Kerouni ex Albertini l'un des premiers établissements scolaires de la ville de l'époque coloniale, qui a vu se succéder des générations qui constituent l'élite actuelle de la ville. Il est souvent cité par les personnes enquêtées (86%) comme l'un des édifices majeurs de la ville. Preuve du degré de cet attachement, une association a vu le jour, « l'Association des anciens élèves ». L'une de ses missions consiste à préserver ce cadre physique et spatial, support d'une mémoire collective qu'ils veulent préserver. Des travaux de réhabilitation sont

en cours, ou l'association prend une part active dans le comité de gestion des travaux.

Enfin les *haras*, ces habitations distribuant à partir d'un espace central des appartements d'une ou deux pièces et où cohabitent vingt à soixante personnes. Leur origine revient probablement aux premières constructions destinées aux soldats célibataires qui ont été, par la suite investies par des familles très modestes. Elles s'opposent aux immeubles de rapport qui bordent l'avenue principale, ce sont de petits immeubles de un à deux étages qui constituent la majorité du tissu urbain du centre colonial. Elles sont souvent situées à l'intérieur du tissu qui expose sur la rue une façade de style colonial (fig. 3 et 4). C'est un modèle qui préfigurait un nouveau type d'habitation qui répondait à un mode de vie particulier qui favorisait la solidarité et la convivialité et la vie en communauté très adaptée au mode de vie des autochtones de confession musulmane ou juive. Ce modèle s'est généralisé pour occuper la majeure partie de la partie civile du centre-ville. C'est une volonté d'intégration des autochtones qui participera sans aucun doute à construire une identité collective et qui explique ce lien fort à leur ville. Malgré leur état de vétusté très avancé, ainsi que le manque de commodités (toilettes pour chaque étage) elles restent néanmoins très ancrées dans l'esprit des Sétifiens puisque 80% la considèrent comme faisant partie du patrimoine. Certains l'élèvent au rang de modèle que des architectes ont voulu reproduire, mais sans grand succès, les modes de vie ont beaucoup évolué depuis, laissant peu de place à l'esprit de cohabitation que ce modèle voulait véhiculer. Aujourd'hui elles sont les premières cibles des spéculateurs immobiliers.



(Fig. 3) *Hara située à l'intérieur du tissu qui expose sur la rue une façade de style colonial. (Source : Auteur, 2011)*

⁶Quartier populaire créé en 1956 à la limite Nord-Est des faubourgs de la ville coloniale où se sont installées les populations autochtones qui fuyaient la guerre.



(Fig.4) *Hara en ruine côtoyant un hôtel nouvellement construit dans une indifférence totale.*
(Source : Auteur, 2011)

Ce n'est ni l'histoire ni la valeur architecturale ou esthétique qui nous intéressent dans ces cas présentés, mais la relation que les habitants de la ville entretiennent avec les espaces et les objets de leur ville. En effet, la fontaine et la place qui l'entoure se transforment en une scène animée et fréquentée où se déroulent les fêtes et les cérémonies. De par sa forme spatiale et son rôle, la place joue le rôle de lieu de l'identité locale. Ainsi, l'histoire des habitants s'y trouve inscrite. Elle est régulièrement revivifiée et mise à jour, notamment dans le cadre festif. L'observation des pratiques sociales dans la société en question a révélé la présence d'une logique d'organisation spatiale « cachée » (Hall, E, 1978). Autrement dit, les habitants se réajustent à leur changement interne et s'adaptent à leur environnement extérieur. La manière dont les habitants conceptualisent et perçoivent l'espace n'est qu'une projection de leur propre image dans l'arrangement de l'espace. En somme, c'est la transformation d'un espace « Ville de l'autre » en un « lieu » faisant que l'ordre spatial et l'ordre social deviennent intimement liés confirmant les thèses de Halbwachs qui explique que « la mémoire collective prend son point d'appui sur des images spatiales » (Halbwachs, M, 1994, p. 200)

Malgré cet attachement particulier envers certains lieux, il reste néanmoins ambigu pour le reste du tissu. Les opérations de restauration des édifices publics (l'ancien théâtre, l'ex-palais de justice, le lycée...) menées par les collectivités locales, ces actions certes nécessaires, restent insuffisantes face à la pression des promoteurs immobiliers, et en l'absence de règles qui puissent les inscrire dans un projet de réhabilitation du centre.

3. LA RELATION AMBIGUË FACE AU PATRIMOINE COLONIAL.

Cette ambiguïté se confirme à travers les résultats de l'étude. En effet, malgré leur attachement apparent, 89 % des questionnés considèrent le centre-ville comme un milieu urbain apprécié, mais 67 % restent indifférents face aux actions de transformation urbaine en cours. Ceci témoigne d'une consommation inconsciente de l'espace et du bâti de ce centre et explique le manque de réactions à ces opérations. Par contre un intérêt particulier semble se préciser pour les œuvres majeures (la grande avenue, la place « Ain El Fouara » avec 72% d'avis positif. Les gens apprécient les ambiances particulières de ce centre comparé aux nouvelles périphéries urbaines qui en manquent cruellement. Les élites sont très peu impliquées et restent complètement absentes dans les débats relatifs à la sauvegarde du patrimoine, exception faite de l'association des anciens élèves d'un Lycée de la ville. Or, l'adhésion de la population reste essentielle face au flou entretenu dans les textes réglementaires en matière de protection et gestion du patrimoine colonial. Trois raisons peuvent expliquer cette attitude ambiguë.

La première est d'ordre politique et se situe dans cette quête perpétuelle de repères identitaires que le discours politique dominant tente délibérément de situer dans la période précoloniale. En effet «le nouvel État-Nation fonde sa politique culturelle sur la mise en valeur du substrat arabo-musulman de son héritage. En réaction contre le moment colonial [...] L'Algérie des années 1960 se définit en rupture avec son passé récent français » (Oulebsir, N, 2004, p. 306). Ce manque d'intérêt s'explique aussi par ces convictions selon lesquelles le passé colonial n'appartient pas aux algériens et doit de ce fait être tenu à l'écart.

La seconde raison est d'ordre culturel. Selon la culture occidentale le patrimoine est fondé sur le culte de l'objet, c'est une vision ethnocentrique ou l'objet est légitimé en soi et ne tient pas compte du rapport qu'il entretient avec les habitants. Or, dans la culture arabo-musulmane le mot *turath* renvoie plus à la notion d'héritage qui englobe aussi bien l'héritage matériel qu'immatériel. Sauf que le culte de l'objet est exclue, car dans cette culture on considère toute chose sur terre comme étant vouée à la finitude « dieu est l'héritier de la terre et de tout ce qu'elle porte » (sourate du coran), la considération étant uniquement attribuée à dieu. Dans cet esprit, le patrimoine ou le *turath* présente un aspect beaucoup plus abstrait que concret. Ibn Khaldoun évoque dans sa *Muquadima* cette attitude liée à cette culture qui rejette tout ce qui est ostentatoire. Cette philosophie a trouvé dans les populations berbères du Maghreb un prolongement naturel de leur propre culture fondée sur la suffisance « *Zuhd* ». Quoique cette attitude ait évolué à travers le temps. En côtoyant d'autres civilisations notamment Perce et Espagne, les musulmans commençaient à accéder

à un certain raffinement mais cela sans compter sur l'époque du déclin de leur empire à partir du 13^{ème} siècle. Ce qui leur laissa peu de temps pour construire des édifices et développer la planification des villes (Ibn Khaldoun, p. 742).

La troisième raison est entretenue dans les textes réglementaires. Dans l'article 41 de la loi n° 98-04 du 15 juin 1998 relative à « la protection du patrimoine culturel »⁷ fait uniquement référence aux centres historiques traditionnels. Cette omission, volontaire ou non, peut être préjudiciable à la sauvegarde des lieux de mémoire que recèle le centre colonial construit durant le XIX^e et le XX^e. Cette omission soulève aussi un certain nombre de questions sur la place à donner à l'héritage urbain colonial, et pose le rapport de notre société à son histoire aussi bien ancienne que moderne et à son patrimoine qui est aujourd'hui menacé. Toutefois nous ouvrons une parenthèse pour dire qu'il y a des initiatives locales qui sont entreprises comme c'est le cas à Oran située à l'Ouest, ou les collectivités locales ont entrepris des opérations de réhabilitation touchant le cadre bâti appartenant à l'époque coloniale. Et à Skikda à l'Est du pays, ou une procédure d'inscrire dans les secteurs de sauvegarde les quartiers anciens de la ville notamment le quartier Napolitain situé au cœur de la ville. Cette évolution se confirme dans le Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques établi par le ministère de la culture en 2007 a introduit dans sa classification les monuments de la période moderne.

Entre héritage ou espace conquis, les attitudes aussi bien des habitants que celle des pouvoirs publics restent plutôt ambiguës vis-à-vis du patrimoine en général, et plus particulièrement colonial. Cette ambiguïté qui est entretenue avec ce patrimoine explique en partie l'inertie et l'indifférence face aux transformations urbaines que le centre colonial est en train de subir. La problématique du renouvellement urbain des anciens centres historiques, en particulier coloniaux, reste inscrite dans une stratégie paradoxale qui oscille entre un discours tantôt pragmatique tantôt sentimental. Ainsi, une relecture de l'histoire et de notre rapport au bâti particulièrement colonial semble nécessaire et demeure comme un préalable à sa prise en charge effective dans le cadre d'un projet urbain de

sauvegarde inscrit dans la durabilité où le patrimoine ne sera pas considéré comme un effet de mode mais plutôt un fait sociétal.

4. LE PATRIMOINE FACE À LA SPÉCULATION FONCIÈRE.

Dans l'état actuel et à partir de faits observables comme l'atteste le nombre d'immeuble démolis, on peut affirmer que le centre colonial connaît une tendance réelle au déclin de l'aspect résidentiel en faveur d'une nette tertiarisation. En effet, selon la même enquête évoquée plus haut, elle montre clairement un recul de la mixité fonctionnelle et sociale, avec un déclin de sa population comme l'attestent les derniers recensements de la population de 1998 et 2008. Cette régression du nombre d'habitants est combinée à une nouvelle tendance favorable aux opérations de rénovation urbaine de parcelles privées et résidentielles remplacées par des activités plus rentables, notamment celles liées à l'activité hôtelière et des professions libérales (médecins, avocats,...). Durant ces dix dernières années pas moins de cinq hôtels ont vu le jour autour ou à proximité de la place Ain El Fouara. À cause des procédures complexes de transaction foncière liées à l'héritage et du prix du mètre carré, les promoteurs procèdent par l'achat de petites parcelles dont certaine n'excèdent pas le quinze mètres de façade pour ériger des hôtels de plus de douze étages pour rentabiliser leur investissement. Face à ce phénomène de rénovation rampante (Loyer, F, 1998) qui falsifiera totalement cet héritage, les politiques des collectivités locales restent pour l'instant limitées à des actions de régularisation et d'arbitrage entre les divers acteurs qui ont souvent des intérêts et des objectifs totalement différents, voire contradictoires. D'un côté, nous avons parfois des promoteurs privés ou des spéculateurs fonciers dont le seul souci est de tirer un maximum de profit d'un bien foncier, de l'autre côté, l'inertie de l'État en l'absence de plans d'occupation des sols pour le centre-ville et du flou dans la législation relative à la protection du patrimoine bâti datant de l'époque coloniale.

Une équation qui reste toujours difficile à résoudre entre les impératifs de développement, et la préservation du patrimoine urbain. Face à cette situation, les pouvoirs publics doivent développer de nouvelles stratégies pour résoudre cette contradiction. Bien que les pouvoirs publics disposent dans le cadre des lois en vigueur de dispositifs réglementaires qui leur permettent d'agir à savoir :

- Les procédures particulières d'acquisition des terrains qui sont le droit d'expropriation et de préemption présent dans l'article 71 de la loi

⁷Cette loi stipule que : sont érigés en secteur sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksours, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zones d'habitat, et qui par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur.

n° 90-25 du 18 Novembre 1990 portant sur l'orientation foncière⁸.

- Les instruments d'urbanisme tels que les plans d'aménagement et d'urbanisme et des plans d'occupation des sols qui sont opposables aux tiers, ou les pouvoirs publics doivent jouer leur rôle en tant que régulateurs et initiateurs des actions urbaines.

Ils restent néanmoins incapables d'une application effective de ces mesures étant donné la pression sur le foncier, les luttes d'intérêts de plus en plus complexes et surtout la faiblesse des structures et des moyens financiers des collectivités locales. Aussi, la loi sur « la cession des biens de l'État »⁹ promulguée en 1981 n'a fait que rendre encore plus complexe toute intervention des pouvoirs publics sur le cadre bâti qui se trouve désormais entre les mains de propriétaires privés.

Il est devenu essentiel de mettre en place une politique claire qui doit définir la place que va occuper ce patrimoine et sa préservation dans les différents plans d'aménagement, et réfléchir aux différentes actions de sauvegarde et de préservation de ce patrimoine et à la place qui lui sera réservée. Par conséquent, il y a une nécessité de développer de nouveaux outils dans le cadre d'une politique claire et cohérente. Cela passe par un inventaire précis qui prenne appui sur les lieux qui semblent avoir déjà acquis un statut particulier compte tenu du degré d'attachement des habitants de la ville. Mais aussi l'élargir pour englober l'ensemble du tissu colonial. Ceci signifie que nous accordons une plus grande importance au contexte, étant donné que le patrimoine est aussi doté d'une valeur sociale (des ambiances et des modes de vie) en plus de sa valeur historique et esthétique. Cette attitude est soutenue par F. Choay qui considère que « les monuments historiques ne constituent plus qu'une part d'un héritage qui ne cesse de s'accroître par l'annexion de nouveaux types de biens et par l'élargissement du cadre chronologique et des aires géographiques à l'intérieur desquels ces biens s'inscrivent » (Choay, F, 1988, p.10). C'est cet élargissement qui peut englober une partie de l'histoire urbaine algérienne, celle liée à l'époque coloniale.

Cette prise de conscience citoyenne, en mettant en évidence un intérêt nouveau vis-à-vis du patrimoine bâti, peut être déterminante dans

⁸Cette loi stipule que pour des besoins d'intérêt général et d'utilité publique et nonobstant le recours éventuel à la procédure d'expropriation, il est institué un droit de préemption au profit de l'État et des collectivités locales.

⁹La loi 81.01 du 7 février 1981, portant cession des biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou artisanal appartenant aux offices de promotion de gestion immobilière de l'État .

l'élaboration non seulement d'instruments d'urbanisme mieux adaptés mais aussi de nouveaux modes de gouvernances. Une gouvernance urbaine capable de mettre en phase des programmes d'action inscrits dans la durabilité et qui vont au-delà des intérêts immédiats qui sont souvent contradictoires, donc préjudiciable au patrimoine bâti.

5. POUR UNE POLITIQUE PATRIMONIALE COHÉRENTE INSCRITE DANS UN PROJET URBAIN.

Les actions de réhabilitation de ce patrimoine, relativement récent, doivent être plus qu'un programme de modernisation ou de ravalement de façades. Elles doivent être considérées comme une stratégie menée par les collectivités locales ainsi que leurs partenaires et faire face à l'évolution spéculative des opérations urbaines et ses conséquences à court terme sur l'image et l'identité du centre colonial, et, au-delà, sur celles de la ville à moyen et long terme. Car, aujourd'hui, ce patrimoine ne peut plus être envisagé uniquement comme ayant une valeur culturelle et symbolique, mais comme un produit à valeur ajoutée, source de progrès et de développement. Il doit être intégré dans un processus global défini dans le cadre d'un projet urbain ou projet de ville. La patrimonialisation constitue aussi parfois un instrument de défense contre la pression foncière (F. Loyer, 1996). Les villes qui recèlent un patrimoine, traditionnel ou datant de l'époque coloniale, doivent le mettre en valeur, ce qui renforcera leur attractivité. Par conséquent, l'idée de sauvegarde s'impose par elle-même. Ainsi le concept de conservation du patrimoine doit, non seulement, prendre en compte des bâtiments exceptionnels mais aussi la reconnaissance de l'environnement qui les entoure.

Dans une économie de marché, s'opposer à la spéculation foncière et immobilière, peut être considéré comme dérisoire et non productif. « Il n'y a pas de ville sans permanence et substitution [...] Ainsi la ville peut s'inscrire dans la durabilité, tout en se renouvelant continuellement et en l'ensemble de ses parties. C'est ce qui permet d'éviter la table rase, la substitution pure et simple » (Devilleers, C, 1998, p. 56). Nous estimons, dans le même sens qu'il faut essayer de les encadrer et de les orienter selon des objectifs définis dans un projet urbain. Car l'urbanisme dans une économie capitaliste, est en train d'engendrer de nouvelles valeurs qui engagent des mutations profondes dans les modes de gestion où la ville est considérée, désormais, comme un bien économique qui va évoluer dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Il se trouve que le patrimoine urbain est la première victime, comme ce fut le cas en Europe durant les années 60 et 70 du siècle dernier. Ceci doit inciter à

apporter des réponses globales et cohérentes qui puissent à la fois répondre à cette dynamique de rénovation urbaine, mais en même temps ne pas remettre en cause ce fragile équilibre entre l'ancien et le nouveau.

Aussi doit-on en premier lieu réfléchir à créer un cadre consensuel dans lequel les différents acteurs puissent se concerter et définir les priorités. Ainsi d'après François Loyer il est indispensable de « définir d'abord quels espaces on protège, par rapport à quelles visées (et avec quels moyens), puis décider si ces espaces doivent être figés en l'état, développés sur le mode de l'imitation, ou modifiés par d'autres types d'interventions jouant sur la différence avec l'existant » (Loyer, F, 1998, p. 61). À ce titre on peut citer l'exemple de la transformation de la partie militaire en un parc urbain au début des années 1980. Ce projet a reçu l'adhésion des habitants de la ville malgré l'implantation d'un certain nombre de projets dont le plus controversé reste celui du projet immobilier El Ali. Les habitants trouvent dans cette décision une manière de prémunir cette partie de la ville de la convoitise des spéculateurs. C'est aussi offrir la possibilité de relancer les fouilles archéologiques arrêtées en 1984, et redonner à cette ville une profondeur historique riche et multiple et retrouver ainsi sa « méditerranéité ».

Il faudra, ensuite, développer une vision plus globale et faire la différence entre les opérations à court terme et le projet urbain qui doit s'inscrire dans la durée. Dans cette logique le processus de programmation aura alors comme principal caractère d'être interactif. Il permet d'assurer une dialectique entre projet urbain et opération, en tenant compte des évolutions politiques, socio-économiques, à différentes échelles. Chose qui actuellement fait défaut dans les études des différents plans étant données leur lenteur et leur rigidité, qui souvent se trouvent déjà dépassés avant même leur approbation. « Le projet architectural, comme le projet urbain, va persister bien au-delà de son auteur, et des circonstances, des raisons, des affects et des pouvoirs qui l'on produit. Ceci est encore plus vrai pour la ville qui possède une extraordinaire capacité d'accumulation et de mémorisation et se perpétue en dépit de la disparition de certains de ses éléments constitutifs » (Devillers, C, 1998, p. 55).

Il est maintenant admis que l'ensemble des opérations de rénovation urbaine, menées sous l'impulsion de la seule volonté de rentabilité liée à la spéculation foncière, manquent cruellement de projet de mémoire. Par lieux de mémoire, nous reprenons l'expression de Pierre Nora qui décrit la mémoire comme étant « la vie toujours portée par des groupes vivants et, à ce titre, elle est une évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les

utilisations et manipulations, susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations [...] Elle un phénomène toujours actuel, un lieu vécu au présent éternel »¹⁰. Nous estimons pour notre part que toute politique de préservation du patrimoine colonial ne peut s'inscrire dans la durabilité que si elle préserve l'identité des lieux de mémoire. Maintenir le lien entre le passé et le présent dans le projet reste d'après F. Loyer le seul moyen de transposer dans la longue durée un certain nombre de valeurs, de telle sorte que les interventions sur ces tissus n'apparaissent plus comme une rupture, mais plutôt comme une actualisation nécessaire qui ne rompra pas avec l'identité des lieux.

6. MAINTENIR L'IDENTITÉ DES LIEUX DE MÉMOIRE

En rapport avec ce qui vient d'être exposé, et compte tenu de la situation actuelle qui se caractérise par une accélération des opérations de rénovation urbaine, il est du devoir des organismes chargés de la gestion et de la protection du patrimoine bâti d'œuvrer à maintenir et à restaurer le caractère reconnaissable des lieux de mémoire. Car ne pas agir c'est favoriser les pratiques de spéculations immobilières au détriment d'un cadre bâti qui participe à l'identité locale. Ces lieux commencent à perdre leur âme, du fait de leur remplacement par une architecture non respectueuse du contexte en rupture avec le processus de formation et de transformation de la ville. C'est une forme de pollution de l'ancien par le moderne (Pinon, P, 1998).

De ce fait, nous considérons que toute intervention, quelle que soit son envergure, son échelle, de la parcelle ou de l'îlot, devrait en premier lieu chercher à concilier les transformations nécessaires du cadre bâti existant avec la sauvegarde de l'identité. Cela suppose l'adoption d'une attitude unique et non nuancée à l'égard de tout le contexte d'intervention du centre colonial. Elle doit par conséquent obéir à une vision unitaire de l'ensemble de ses composantes aussi bien les monuments que les ensembles d'habitation (haras et immeubles de rapport), et considérer cette partie de la ville comme une œuvre ouverte produit d'une sédimentation historique. Cela implique que l'on procède à une évaluation de son degré de « transformabilité », nécessaire pour identifier les permanences, les règles et les exceptions qui fondent l'identité de ces lieux, c'est-à-dire leurs caractères hérités essentiels. Il s'agit de travailler sur de nouvelles règles déduites d'une analyse scientifique des processus historiques de genèse et de transformation des structures du milieu bâti de chaque lieu qui compose ce centre. Les formes

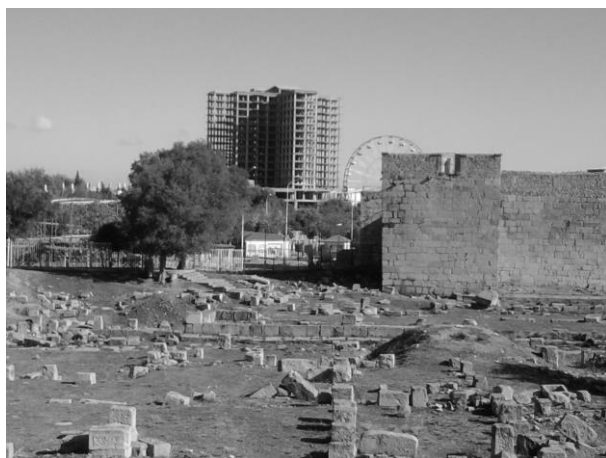
¹⁰Pierre Nora, cité par Christian, Devillers, « Temps et projet urbain », *art cité*.

d'appropriation qu'on a citées plus haut peuvent être considérées comme des indicateurs forts pour identifier les lieux dont l'attachement des habitants est confirmé. Cela nous renvoie à la confrontation de l'habiter des gens avec les représentations qui seules pourront justifier les intentions ou actions publiques futures. Cette forme d'appropriation culturelle et sociale des habitants est considérée comme une réponse aux attitudes hésitantes aussi bien des pouvoirs publics que des élites.

Des modes d'appropriation susceptibles de constituer les fondements d'une politique de patrimonialisation de ce centre afin de préserver son identité, ce qui permettrait de nous réconcilier avec notre patrimoine dans sa diversité.

C'est en effet dans cette vision plurielle que nous situons ce travail. Dans une ville comme Sétif, où, il est indispensable de continuer de créer et d'affirmer ses propres valeurs, de jeter les fondations d'une nouvelle vision qui la réconcilie avec son histoire contemporaine, avec ses identités multiples depuis l'époque romaine jusqu'à aujourd'hui (Fig. 5). Cela nous renvoie à la confrontation de l'habiter des gens avec les représentations qui seules pourront justifier les intentions ou actions publiques futures. Cette forme d'appropriation culturelle et sociale des habitants est considérée comme une réponse aux attitudes hésitantes aussi bien des pouvoirs publics que des élites.

Cette stratégie doit être inscrite dans un projet de ville qui doit préciser sa place dans l'espace méditerranéen. Sa réussite est liée à la réunion de trois conditions à savoir : lever le flou entretenu dans la réglementation relative au patrimoine colonial ; la mise en place de stratégie d'acteur ; et enfin mettre l'accent sur la formation des compétences à l'échelle locale capable de mener ou d'appliquer des politiques relative à la protection du patrimoine.



(Fig. 5). Vue sur les ruines romaines, le mur Byzantin, le parc urbain et le projet contreverré d'El Ali en arrière plan. (Source : Auteur, 2011)

CONCLUSION

Si notre intérêt s'est porté sur le centre colonial de la ville de Sétif, c'est aussi par rapport à ses particularités. Avec son architecture et l'ordonnement de ses îlots, on peut le considérer comme une référence en matière d'architecture et d'urbanisme. Ce centre reste le témoin d'un urbanisme particulier qui incarne un modèle de l'urbanisme colonial. Ainsi, le choix intentionnel des ingénieurs du génie pour le plan de la ville qu'ils créent ex-nihilo, est caractérisé par la régularité du tracé, l'importance donnée à l'aménagement de l'espace public et l'importance accordée au traitement des relations entre les différents quartiers (civils et militaires) (Malverti, X, 1997). Il révèle, un travail urbanistique riche en enseignements et un véritable savoir-faire, un cas d'étude à comprendre et à analyser. Considéré sous cet angle, ce patrimoine devient un modèle face l'échec de l'urbanisme postcolonial. Il est aussi apprécié pour son degré d'urbanité qui se manifeste, plus qu'ailleurs, sur les espaces publics : rues, avenue, jardins et places publics. C'est aussi par rapport à ce regain d'intérêt vis-à-vis du patrimoine ancien en général et celui datant de l'époque colonial en particulier dans un souci d'apporter une contribution quant à sa prise en charge réelle.

Des changements évidents sont en train de s'opérer à travers l'évolution de la politique des pouvoirs publics qui reconnaissent d'une manière explicite la diversité et la richesse du patrimoine hérité des différentes civilisations. Cette nouvelle politique est fondée sur le principe que « toute approche qui prône la négation du territoire comme lieu de mémoire et d'histoire, en le réduisant à un simple support d'implantation et de distribution de vestiges archéologiques, ne peut mener que vers une lecture esthétique et romantique de la richesse historique »¹¹. C'est aussi par rapport à ce regain d'intérêt vu le nombre de séminaires¹² consacrés à la question du patrimoine particulièrement au patrimoine colonial. Assistons-nous à un début de changement réel d'une situation passive et ambiguë à une autre plus ambitieuse et plus dynamique ? Cette évolution dans les attitudes préfigure-t-elle une aire nouvelle de la ville héritée ?

¹¹ Cette nouvelle orientation est présentée dans le Schéma Directeur des zones archéologique et historiques de 2007, ministère de la culture

¹² Le séminaire de Constantine « Interventions sur les tissus existants pour une ville durable » et celui de Skikda sur « la réhabilitation et la revalorisation du patrimoine bâti », organisés en 2011.

REFERENCES

- Bouchanine, F, 2001. Les patrimoines dans la ville. *De la construction des savoirs aux politiques de sauvegarde (Exemples marocains, libanais, égyptien, suisse)* Textes réunis par Mercedes Volait, Pascal Garret et Raffaele Cattedra en 2001, et mis en ligne en 2008 par Pascal Garret et Catherine Miller.
- Belguidoum, S, 1995. Recomposition sociale et nouvelle distribution de l'espace urbain en Algérie", in R. Gallissot et B. Moulin (sous la direction) "Les quartiers de la ségrégation, Tiers-monde ou Quart-monde ?" Editions Karthala, collection Hommes et société, Paris, 1995.
- Carabelli, R, 2006. Héritage architectural récent en Méditerranée : temporalités et territoires. Paris, Publibook.
- Choay, F, 1988. *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil.
- Côte, M, 1993. *L'Algérie ou l'espace retourné*, Algérie, Média-Plus.
- Devillers, C, 1998. « Temps et projet urbain », *urbanisme*, n° 303 novembre-décembre, p. 55-56.
- Frantz, F, 1961. *Les Damnés de la Terre*, Paris, François Maspero éditeur.
- Giovannoni, G, 1998. *L'urbanisme face aux villes anciennes*, Paris, Le Seuil.
- Hall, E, 1978. *La dimension cachée*. Paris, Le Seuil.
- Ibn Khaldoun, 1997, *Discours sur l'histoire universelle*, Al-Muqaddima, tome 2. Paris, Sindbad.
- Halbwachs, M. 1994. *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris, Albin Michel ;
- Loyer, F.1998. « L'ambiguïté culturelle des espaces protégés », *urbanisme*, n° 303 novembre-décembre, p. 60-64.
- Malverti, X, Pinon, P. 1997. *La Ville Régulière. Modèles et Tracés*, Actes de colloque, novembre 1988, Edition Picard.
- Nora, P. 1989 «Memory and History», in representation, N° 26, special issue: memory and counter-memory, (spring 1989).
- Nora, P cité par Christian, Devillers, « temps et projet urbain », *urbanisme*, n° 303 novembre-décembre 1998.
- Oulebsir, N, 2004. *Les usages du patrimoine, Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, p. 306.
- Pinon, P. 1998. « Une unique beauté ? », *urbanisme*, n° 303 novembre-décembre, p. 65-67
- Regards croisés de la ville de l'autre, actes de la Ve session de l'université euro-arabe itinérante, recueillis par Paul Siblot, Université Paul Valéry, Montpellier, 2-10 mai 1990.
- L'enquête fait partie d'un travail de projet de fin d'étude présenté par Harfouche Amel, intitulé : « pour une revitalisation de la frange sud-ouest du centre-ville de Sétif : du patrimoine bâti à l'espace public », dirigé par : Chouadra Said et Chorfi Khaled, département d'architecture de l'université Farhat Abass, Sétif1, Algérie, Juillet 2009